NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, reçue le 14 juin 2018, est distribuée à la demande de la délégation du Canada.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

|  |
| --- |
| Règlement sur la salubrité des aliments au Canada |
| Le 13 juin 2018, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a publié la version définitive du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada. Le nouveau cadre réglementaire incorpore les règlements existants sur les produits de base dans une réglementation unique davantage axée sur les résultats. Ces règlements ont déjà été notifiés au moyen des documents suivants: G/SPS/N/CAN/700 (8 juillet 2013), G/SPS/N/CAN/700/Rev.1 (5 juin 2014), G/SPS/N/CAN/700/Rev.1/Add.1 (15 juillet 2014) et G/SPS/N/CAN/700/Rev.2 (24 janvier 2017).Le Règlement établit trois éléments clés en matière de salubrité des aliments: les licences, la traçabilité et les exigences de sécurité liées à la préparation des aliments et des plans de contrôle préventif. Ces éléments s'appliquent à tous les aliments importés ou conditionnés à des fins d'exportation ou de commerce interprovincial.Les intervenants canadiens et internationaux disposeront d'une période de six mois pour se préparer à répondre aux nouvelles exigences avant leur entrée en vigueur le 15 janvier 2019. Des ressources d'information et d'orientation sont disponibles sur le lien suivant pour aider les entreprises à comprendre et à faire la transition vers la nouvelle réglementation.<http://inspection.gc.ca/food/sfcr/eng/1512149177555/1512149203296> (anglais)<http://inspection.gc.ca/aliments/rsac/fra/1512149177555/1512149203296> (français)Certains des principaux changements résultant des observations reçues sur la prépublication de la RSAC se trouvent au lien suivant:<http://inspection.gc.ca/eng/1528487420379/1528487420660> (anglais)<http://inspection.gc.ca/fra/1528487420379/1528487420660> (français) |
| **Le présent addendum concerne:** |
| [ ] Une modification de la date limite pour la présentation des observations |
| [**X**] La notification de l'adoption, de la publication ou de l'entrée en vigueur d'une réglementation |
| [ ] Une modification du contenu et/ou du champ d'application d'un projet de réglementation déjà notifié |
| [ ] Le retrait d'une réglementation projetée |
| [ ] Une modification de la date proposée pour l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur |
| [ ] Autres:  |
| **Délai prévu pour la présentation des observations: *(Si l'addendum élargit le champ d'application de la mesure déjà notifiée, qu'il s'agisse des produits visés ou des Membres concernés, un nouveau délai pour la présentation des observations, normalement de 60 jours civils au moins, devrait être prévu. Dans d'autres circonstances, comme le report de la date limite initialement annoncée pour la présentation des observations, le délai pour la présentation des observations prévu dans l'addendum peut être différent.)*** |
| [ ] Soixante jours à compter de la date de distribution de l'addendum à la notification et/ou *(jj/mm/aa)*: Sans objet |
| **Organisme ou autorité désignés pour traiter les observations: [ ]****autorité nationale responsable des notifications, [****X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
| **Texte(s) disponible(s) auprès de: [ ]****autorité nationale responsable des notifications, [****X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:** |
| La version électronique de la mesure adoptée peut être téléchargée à:<http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p2/2018/2018-06-13/html/sor-dors108-eng.html> (anglais)<http://www.gazette.gc.ca/rp-pr/p2/2018/2018-06-13/html/sor-dors108-fra.html> (français)ou obtenu en écrivant au:Autorité de notification et Point d'information du Canada sur les OTC et les MSPAffaires mondiales CanadaDirection des règlements et des obstacles techniques111, Promenade Sussex, Ottawa, ON. K1A 0G2CanadaTel: +(343) 203 4273Fax: +(613) 943 0346E-mail: pointdinformation@international.gc.ca  |

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**